



RÉGIONS
DE FRANCE


Les
chiffres clés
des **RÉGIONS**

Edition 2020



BANQUE des
TERRITOIRES





Hormis lorsque cela est précisé, l'ensemble des comptes administratifs et budgets primitifs des Régions utilisés dans ce document a été consolidé par le Cabinet FSL.

4

LE PAYSAGE
INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

6

LES COMPÉTENCES DES
RÉGIONS

8

LE POIDS FINANCIER DES
RÉGIONS

12

LES RECETTES DES
RÉGIONS

13

LES RESSOURCES
HUMAINES DES RÉGIONS

14

LES RÉGIONS FACE À LA
CRISE DE LA COVID-19

16

LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE
L'ACTION DES RÉGIONS

18

LES PRIORITÉS
RÉGIONALES

20 Transports et mobilité

26 Enseignement

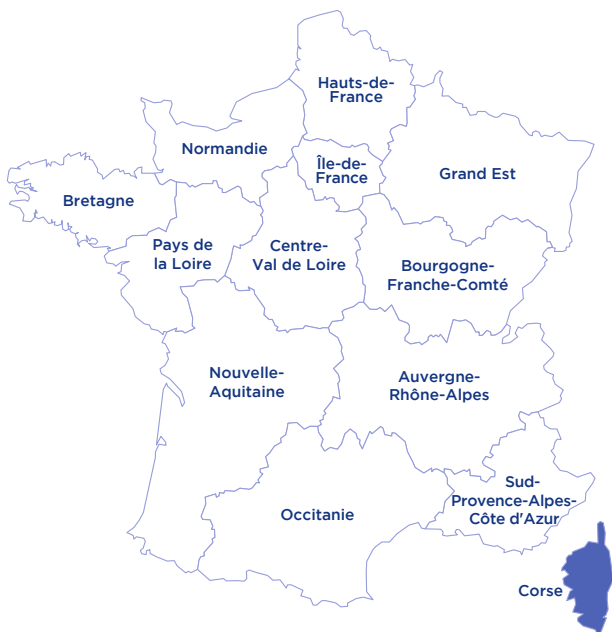
29 Emploi & formation

32 Économie, innovation,
recherche, tourisme36 Agriculture, alimentation,
forêt, pêche39 Aménagement du territoire
et environnement

41 Culture, sport et loisirs

44 Fonds européens

46 Outre-Mer



Guadeloupe



Réunion



Martinique





Guyane



Mayotte



-  Collectivités uniques (Département et Région)
-  Département disposant de compétences régionales

Régions	Superficie (en Km2)*	Estimations de population**
Auvergne-Rhône-Alpes	69 711	8 032 377
Bourgogne-Franche-Comté	47 784	2 783 039
Bretagne	27 208	3 340 379
Centre-Val de Loire	39 151	2 559 073
Corse	8 680	344 679
Grand Est	57 433	5 511 747
Guadeloupe	1 703	376 879
Guyane	83 534	290 691
Hauts-de-France	31 813	5 962 662
Île-de-France	12 011	12 278 210
Martinique	1 128	358 749
Mayotte	374	279 471
Normandie	29 906	3 303 500
Nouvelle-Aquitaine	83 809	5 999 982
Occitanie	72 724	5 924 858
Pays de la Loire	32 082	3 801 797
Réunion	2 505	859 959
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 400	5 055 651
France métropolitaine et DOM	633 208	67 063 703

* Source: IGN, Insee, recensement de la population, code officiel géographique.
 **Source: Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019).

TRANSPORTS & MOBILITÉ

- TER & Transilien
- Transports routiers interurbains et scolaires
- Transports à la demande
- Une partie des ports et aéroports

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Lycées
- Politiques éducatives
- Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

EMPLOI & FORMATION

- Formation professionnelle des demandeurs d'emploi, engagement dans le Plan d'Investissement Compétences (PIC)
- Formations sanitaires et sociales
- Information et orientation des élèves, des étudiants et des apprentis

ÉCONOMIE, INNOVATION & TOURISME

- Définition de la stratégie régionale en faveur du développement économique (SRDEII)
- Aides directes aux entreprises (PME et ETI), soutien aux filières
- Ingénierie financière, soutien aux fonds propres, avances remboursables, capital-risque.
- Soutien à l'internationalisation, à l'investissement, à la recherche et à l'innovation (pôles de compétitivité)
- Action en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- Planification stratégique et aménagement foncier, parcs naturels régionaux.
- Biodiversité, gestion et prévention des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables, logement, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique

AGRICULTURE, FORÊT, PÊCHE



- Transformation des systèmes agricoles, alimentaires et forestiers, développement rural
- Soutien à la pêche et à l'aquaculture

SPORT & CULTURE



- Politique de soutien volontaire à la création, à l'action culturelle et à l'éducation artistique
- Soutien aux industries culturelles, à la chaîne du livre et au cinéma
- Promotion des langues régionales
- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)

SANTÉ



- Lutte contre les déserts médicaux (soutien aux maisons de santé...)
- Suite à la crise Covid-19, Territoires unis propose d'attribuer aux Régions des compétences propres pour la santé (notamment la co-tutelle des Agences régionales-ARS)

Avec un budget de **35,5 Mds€** en 2019, les Régions représentent près de **15 %** de la dépense publique locale et **19 %** de la dette publique locale.

Si les Régions consacrent **11 Mds€** à l'investissement, soit **19 %** de l'investissement public local, leur part dans les dépenses de personnel est de seulement **6 %** soit **4 Mds€**.

Le taux d'épargne brute des Régions en progression leur permet de financer les dépenses d'investissement tout en maîtrisant la soutenabilité de leur dette : capacité de désendettement de 4,3 années.

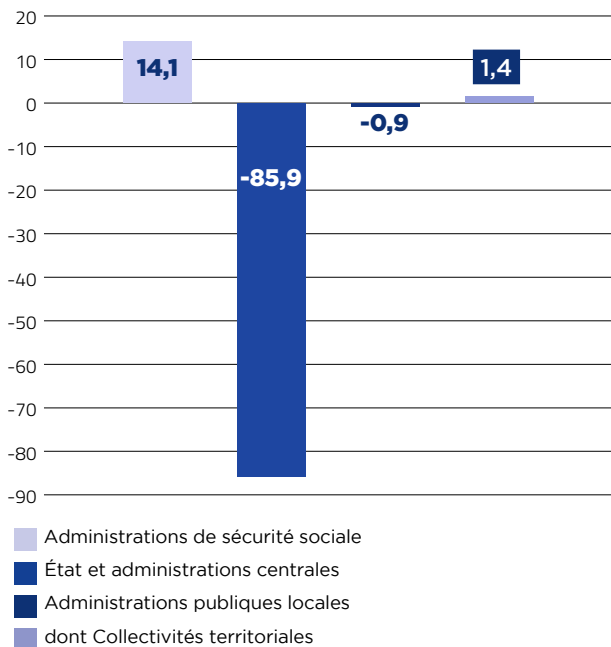


Ces données sont issues des comptes administratifs 2019, indépendamment des effets de la crise sanitaire sur les finances des Régions.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN EXCÉDENT, L'ÉTAT EN DÉFICIT

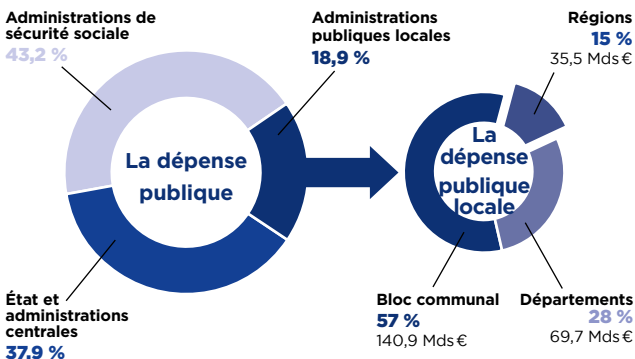
En 2019, le solde public représentait **-72,7 Mds€**

Répartition du solde public (en Mds€)



UN POIDS MODESTE DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE TOTALE...

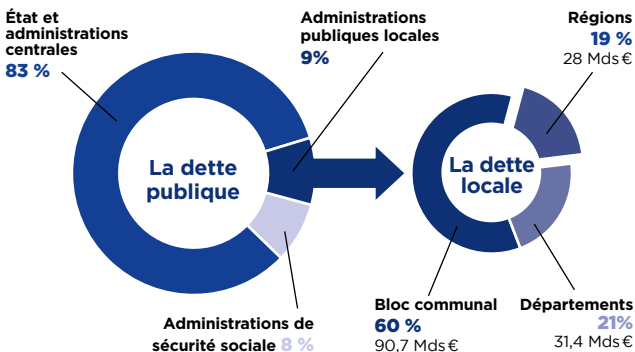
En 2019, la dépense publique s'élevait à **1347,8 Mds €**



Les Régions représentent **15 %** des dépenses des collectivités territoriales.

... ET DANS LA DETTE PUBLIQUE

En 2019, la dette publique représentait **2380,1 Mds €**



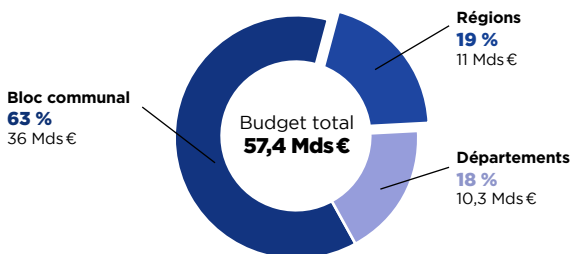
Les Régions ne représentent que **19 %** de la dette des collectivités territoriales.

Sources: Données INSEE et Rapport OFGPI 2020

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

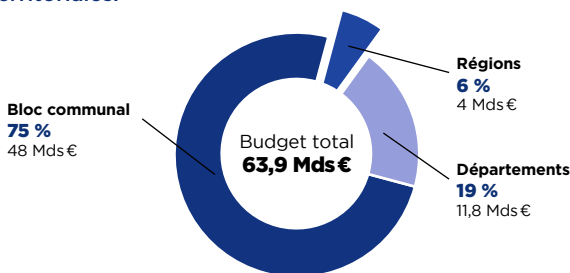
(hors remboursement des emprunts)

En 2019, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentaient **57,4 Mds €**.

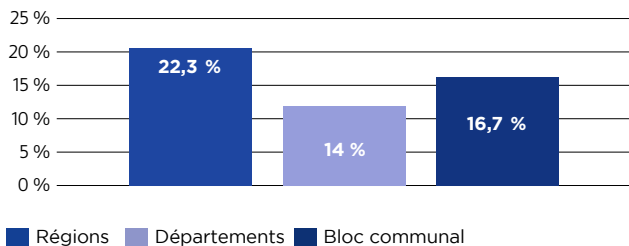


FRAIS DE PERSONNEL

En 2019, les frais de personnel des Régions ne représentaient que **6 %** de l'ensemble des collectivités territoriales.



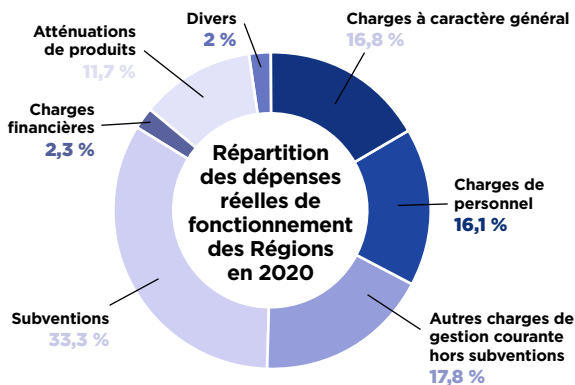
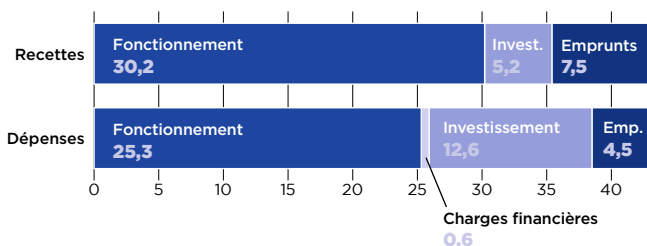
ÉPARGNE BRUTE



* Le taux d'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, exprimée en pourcentage.

LES BUDGETS 2020 DES RÉGIONS

Voteés avant la crise, les budgets primitifs 2020 des Régions seront fortement impactés par les conséquences sanitaires et économiques de la Covid-19 (en Mds €).



En 2020, les budgets des Régions représentent un total de **43 Mds€** de dépenses dont **25,3 Mds€** en fonctionnement et **12,6 Mds€** en investissement. Le surplus de recettes de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de **4,3 Mds€** pour le financement des investissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions ont perdu la taxe d'apprentissage (1,765 Md€ en 2019).

Sources : Budgets primitifs 2020 des Régions

LES RECETTES PRÉSENTÉES CI-DESSOUS SONT CELLES VOTÉES AVANT LA CRISE COVID-19 (EN M€)

Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	30 239
Impôts et taxes	25 666
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	9 631
Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)	4 360
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	4 389
Taxe sur les certificats d'immatriculation	2 254
Ressource pour la formation professionnelle	1 007
Impôts et taxes spécifiques Outre-Mer	713
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)	693
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	693
TICPE "part Grenelle"	282
Impôts et taxes spécifiques Île-de-France	273
Attribution de compensation CVAE	236
Impôts et taxes spécifiques Corse	215
Ressource apprentissage (TICPE apprentissage + PSR apprentissage)	160
Fonds de péréquation des ressources des Régions	156
Primes aux employeurs d'apprentis	62
Autres	542
Dotations et participations	4 337
Participations (hors fonds européens)	1 445
Dotation générale de décentralisation (DGD)	837
Fonds européens	743
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	539
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	336
Autres	438
Recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunts	4 935
Fonds européens	1 581
Subventions (hors fonds européens)	1 177
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	520
TICPE "part Grenelle"	306
Autres	690

ESTIMATION DES PERTES DE RECETTES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
Total pertes de recettes	-1 219	-1 388

Sources : Budgets primitifs 2020 des Régions et prévisions des pertes de recettes pour 2020 établies par Régions de France

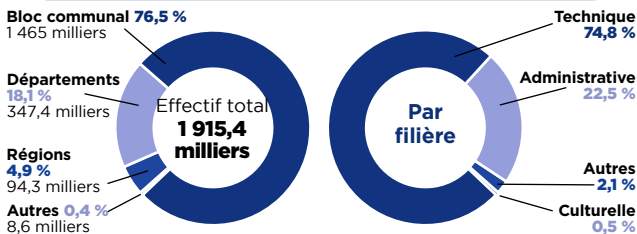
La part des Régions dans les effectifs de la fonction publique territoriale représente **4,9 %**, soit **94,3 milliers de d'agents**.

La grande majorité du personnel des Régions se compose d'agents de catégorie C, issus de la filière technique et qui officient principalement dans les lycées.

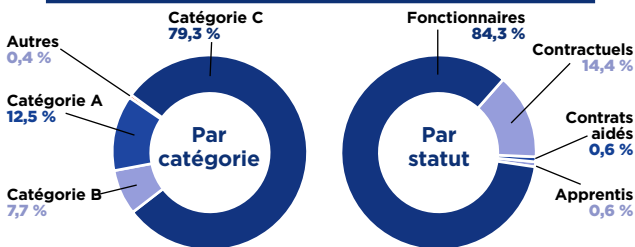
La part des fonctionnaires est prépondérante pour **84,3 %** mais décroît au profit des contractuels qui représentent **14,4 %**.

Sources : Rapport OFGPL 2020 + Observatoire des politiques régionales

EFFECTIFS DES AGENTS TERRITORIAUX EN 2018



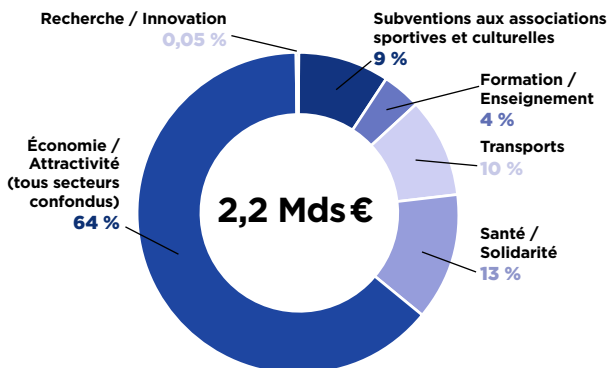
RÉPARTITION DES AGENTS RÉGIONAUX EN 2018



* La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés.



DES RÉGIONS FORTEMENT MOBILISÉES FACE À LA CRISE SANITAIRE



Exemples de mesures d'urgence mises en oeuvre par les Régions

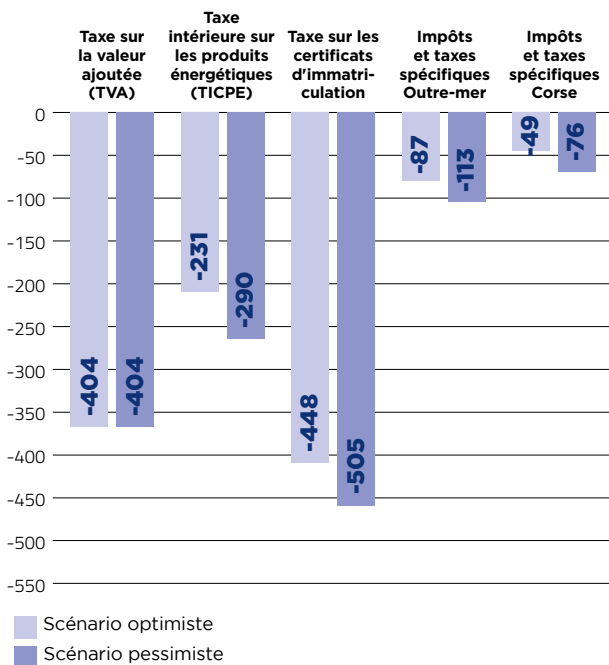
	Participation au fonds national de solidarité (FSN)
Économie / Attractivité (tous secteurs confondus)	Prêt d'honneur, prêts rebonds
	Soutien à la trésorerie des entreprises
	Fonds de garantie, fonds de résistance, fonds d'urgence sectoriels...
Santé / Solidarité	Achat de masques, gels hydro alcooliques et de matériel
	Primes en faveur des élèves infirmiers et aides soignants
Transports	Aides aux déplacements des personnels du secteur de la santé (gratuité)
	Indemnisation des entreprises de transports scolaires et interurbains
	Désinfection des autocars
Formation / Enseignement	Fonds de soutien aux étudiants en difficulté
	Renforcement des plateformes numériques d'enseignement
	Maintien de la rémunération des stagiaires
	Indemnisation des organismes de formation
Sport, culture, associations	Fonds d'urgence au secteur associatif
	Soutien aux acteurs culturels et sportifs dons alimentaires, prêts de matériel...
Recherche / Innovation	Soutien à la recherche en faveur de la lutte contre le Covid-19



Le panier de ressources des Régions étant composé principalement d'impôts nationaux dont le produit est directement lié à la conjoncture économique, la chute de l'activité résultant de la crise sanitaire a entraîné une perte significative de recettes pour elles.

DES RECETTES SIGNIFICATIVEMENT IMPACTÉES PAR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA CRISE SANITAIRE

La perte de recettes totale des Régions du fait de la crise sanitaire est comprise **entre 1,219 Md€** (scénario optimiste) **et 1,388 Md€** (scénario pessimiste) sur l'année 2020. Elle se répartit comme suit (en millions d'euros).



Source : Régions de France



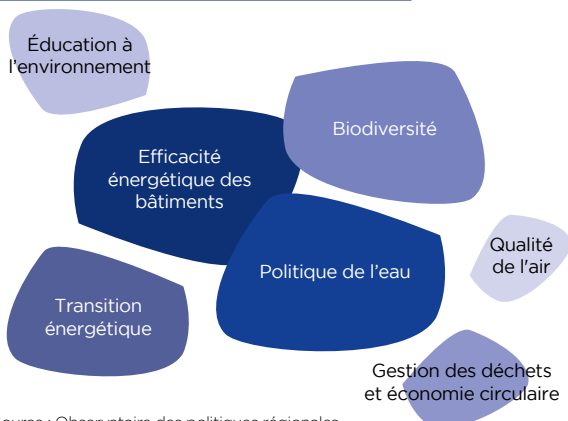
Ce tableau n'intègre pas les pertes de recettes d'exploitation (billetterie dans les transports), mais uniquement les pertes fiscales des Régions (hors Versement mobilité pour Île-de-France Mobilités).

Loin de se limiter aux domaines de l'environnement et de l'énergie stricto sensu, la transition écologique est à la **croisée de l'ensemble des compétences régionales** sur la mobilité, le développement économique, la formation et l'emploi, l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'économie circulaire... L'action des Régions pour la transition écologique se fait **de manière transversale sur la totalité de leurs compétences**. Ainsi, leur action est tournée vers l'impérieuse nécessité de transformation de notre modèle de production (soutien à la transformation agricole, aux entreprises vertueuses, etc.), de nos modes de déplacement (investissement massif dans les transports ferroviaires et interurbains), de la consommation énergétique des bâtiments (lycées...), de la restauration scolaire (approvisionnement en bio et circuits-courts...).

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN TRANSVERSALITÉ

- **609 experts (en équivalent temps plein)** dans les directions en charge de la transition écologique et dans les missions thématiques transversales
- Des **feuilles de route transversales et sectorielles** pour une cohérence de l'action régionale
- Une **dynamique inclusive et participative** avec des communautés d'acteurs, des COP régionales, des Conventions Citoyennes pour le Climat en Région

ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE STRICTO SENSU



Source : Observatoire des politiques régionales

Des réalisations concrètes en 2020

Biodiversité

7 Agences régionales de la biodiversité (ARB) formellement créées, mise en œuvre du programme Territoires engagés pour la nature (TEN) par 14 Régions volontaires ; plusieurs Régions mobilisées dans le dispositif « Entreprises engagées pour la nature ».

Efficacité énergétique des bâtiments

Déploiement du programme national de Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) dans les 13 Régions volontaires.

Gestion des déchets et économie circulaire

14 Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adoptés, préfiguration des Observatoires des ressources dans 5 Régions, mobilisation de toutes les Régions dans le déploiement du Label économie circulaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le panorama des actions emblématiques impulsées par les Régions en faveur de la transition écologique en accompagnement aux acteurs et en appui aux projets.

<http://regions-france.org/action-transition-energetique/>

DES OUTILS AU SERVICE DE L'ACTION RÉGIONALE

A Toutes les Régions s'appuient pour le suivi de l'efficacité de leurs politiques sur l'expertise d'observatoires sectoriels :

- Climat-air-énergie et gaz à effets de serre
- Surveillance de la qualité de l'air
- Déchets, ressources, flux matières, économie circulaire
- Biodiversité

B 5 Régions sont parties prenantes d'une ou plusieurs Sociétés d'économie mixte intervenant dans les domaines suivants :

- Rénovation énergétique
- Énergies renouvelables

C Enfin, plusieurs Régions s'appuient sur des Agences régionales spécialisées qui interviennent dans les domaines suivants :

- Biodiversité
- Climat
- Espaces verts
- Surveillance de la qualité de l'air

Répartition des principales dépenses des Régions en 2020 (en %)



**TRANSPORTS
& MOBILITÉ**

25,1 %



ENSEIGNEMENT (1)

16,6 %



**EMPLOI &
FORMATION
PROFESSIONNELLE**

11,1 %



**ACTION
ÉCONOMIQUE (2)**

6,0 %



**GESTION
DES FONDS
EUROPÉENS**

5,3 %

(1) Lycées et enseignement supérieur

(2) dont recherche, innovation, agriculture, pêche, agro-industrie et tourisme.

(3) opérations non ventilables : en investissement, il s'agit des charges afférentes au remboursement du capital de la dette (chapitre 923 "Dettes et autres opérations financières") / en fonctionnement, il s'agit des charges relatives aux reversements de fiscalité (chapitre 940 "impositions directes") comme par exemple les dispositifs de péréquation, FNGIR ainsi que les charges liées au règlement des intérêts de la dette (chapitre 943 "opérations financières") et aux actions interrégionales et européennes

Source: Budgets primitifs des Régions en 2020

4,9 %

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
ENVIRONNEMENT**



2,9 %

**CULTURE, SPORT
ET LOISIRS**



1,0 %

**SANTÉ ET
ACTION SOCIALE**



6,4 %

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



20,7 %

AUTRES (3)



Depuis 2002, les Régions sont Autorités organisatrices des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs.

Depuis 2017, elles se sont vues transférer les compétences d'organisation des transports interurbains de voyageurs et des transports scolaires.

Les Régions interviennent également, notamment du fait de leur compétence en matière de développement économique, sur d'autres secteurs : transport fluvial, maritime et aérien ainsi que transport ferroviaire de marchandises.

Ces dernières années, les Régions sont intervenues de plus en plus fréquemment dans le financement des infrastructures, en particulier pour financer la rénovation de lignes ferroviaires d'intérêt régional. Le budget d'investissement des Régions dans le transport est de près de **3 milliards d'euros**.

En 2020, les transports sont le premier poste budgétaire des Régions : **10,8 milliards d'euros, soit 25 % de leurs budgets**.

UN EFFORT CROISSANT EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

Transports et mobilité (en millions d'euros)	2010	2015	2020 (BP)
Dépenses de fonctionnement	3 659,7	4 395,1	7 516,5
*Dont transport ferroviaire	3 163,0	3 774,6	3 447,6
*Dont gares et autres infrastructures	6,5	15,6	14,8
Transport routier (voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)	44,2	55,0	2 903,5
Dépenses d'investissement	2 050,3	2 915,9	3 321,9
*Dont transport ferroviaire	609,3	1 086,0	1 566,1
*Dont gares et autres infrastructures	544,7	523,4	523,4
Transport routier (voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)	569,8	753,1	698,9

Source : Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



PAR HABITANT

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **161 euros** par habitant en faveur de la mobilité et du transport.

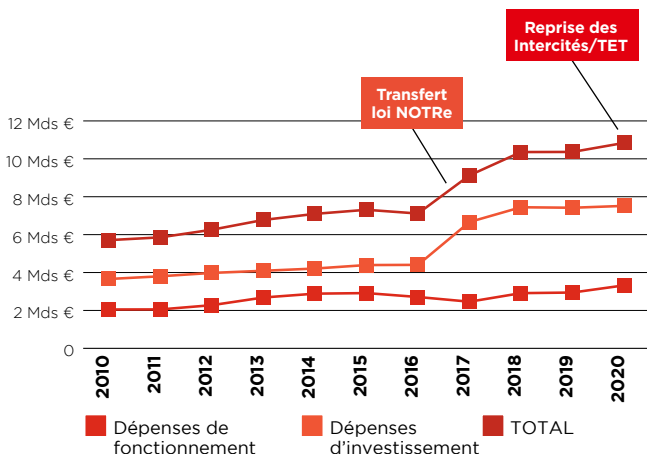


BUDGET

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **25 %** de leurs budgets en faveur de la mobilité et du transport.

Source : Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales

ÉVOLUTION DU BUDGET TRANSPORT (EN Mds €)



Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions

UN INVESTISSEMENT DANS LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT

Transport ferroviaire
(passagers et fret)

2 Mds €

Transport routier
(voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)

698,9 millions €

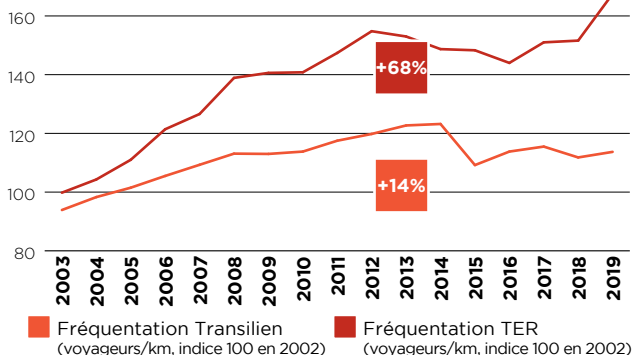
Transport maritime, aéroportuaire et fluvial

371,9 millions €

Autres
154 millions €

UN TRAFIC RÉGIONAL DYNAMIQUE EN 2018 ET 2019, MALGRÉ UNE INÉDITE BAISSÉ DE L'OFFRE DU FAIT DES GRÈVES

Evolution de la fréquentation des transports ferroviaires régionaux (voyageurs/km, indice 100 en 2002)



Source: calcul Régions de France d'après OMNIL (Fréquentation Transilien) / calcul Régions de France d'après SNCF, ART (Fréquentation TER)

**CHAQUE ANNÉE, LES RÉGIONS
TRANSPORTENT 330 MILLIONS
DE VOYAGEURS EN TER
ET 1200 MILLIONS EN TRANSILNIEN**



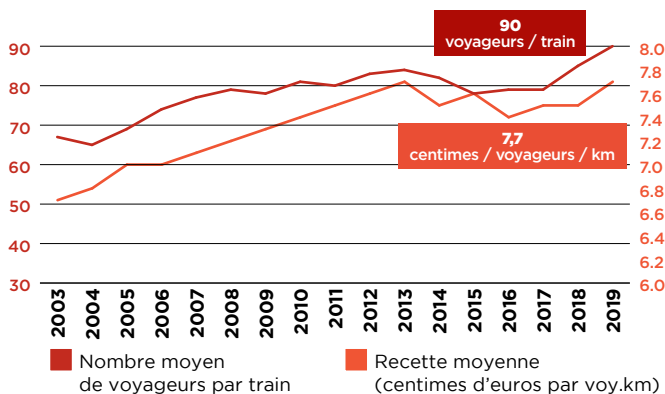
**6 200 Transilien
et RER/jour**



**7 900
TER/jour**

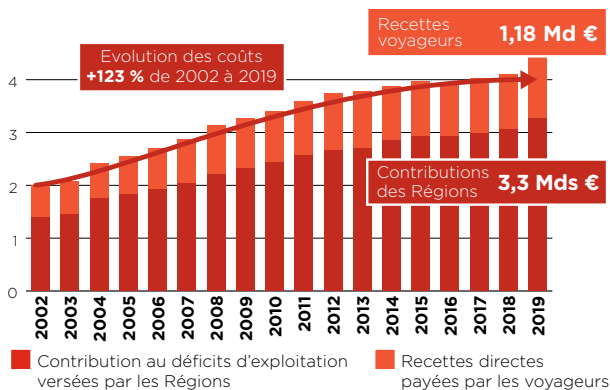
Source: Régions de France, SNCF, OMNIL

**STABILITÉ DES RECETTES UNITAIRES
ET AUGMENTATION DU NOMBRE DE
VOYAGEURS PAR TRAIN (ACTIVITÉ TER)**



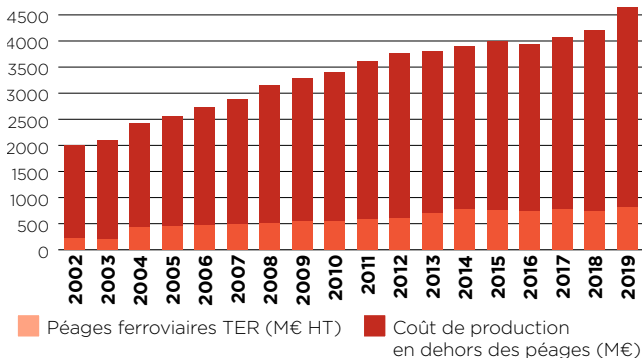
Source: calcul Régions de France d'après SNCF (Recette moyenne), calcul Régions de France d'après SNCF, ART (Nombre moyen de voyageurs par train)

LE COÛT DES TER A DOUBLÉ EN 18 ANS



Source: calcul Régions de France d'après SNCF, ART

LES PÉAGES ONT PLUS QUE TRIPLÉ EN 18 ANS



Source: SNCF Réseau, ART (Péages ferroviaires TER), calcul Régions de France d'après SNCF Réseau, ART (Coût de production hors péages)

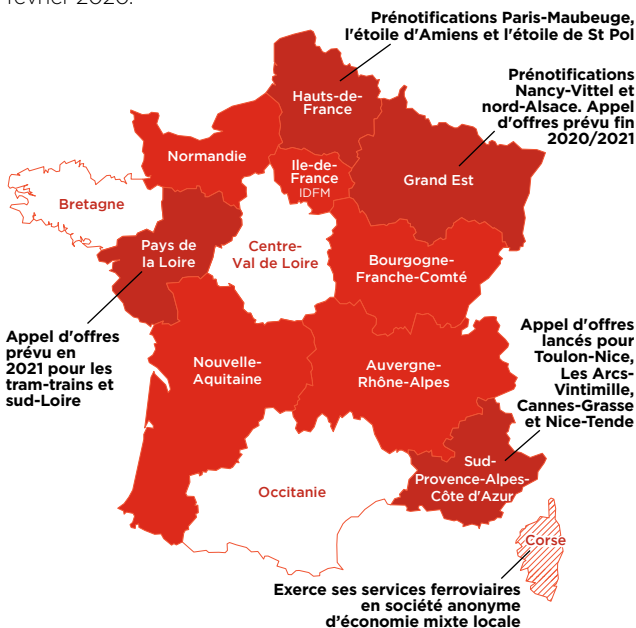
En 2019, les recettes des voyageurs couvraient **26,3 % du coût du TER**. En 2002, cette contribution était de **29,6 %**. Malgré une augmentation des recettes de **+18 %** depuis 2002, la dégradation de ce ratio traduit une évolution des coûts de production du TER.

Le coût global de production du TER a plus que doublé depuis 2002. Son coût unitaire (hors effet d'offre) a augmenté de **80 %**, alors même que **le coût unitaire des péages a augmenté de 205 %**.

Enfin, **un TER transporte en moyenne 90 voyageurs en France**, bien plus que les trains régionaux allemands.

LA PRÉPARATION DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Les premières notifications ont été effectuées par les Régions Sud, Grand Est, Hauts-de-France et Pays de la Loire. Les premiers appels d'offres en Région Sud ont été initiés en février 2020.



- Régions ayant engagé l'ouverture à la concurrence
- Régions ayant inscrit le processus dans leur convention TER
- Régions ne souhaitant pas s'engager dans le processus



Depuis les premières lois de décentralisation, l'éducation et les lycées sont une compétence emblématique des Régions. Aujourd'hui, elles gèrent plus de **2 800 établissements** qui accueillent **2,1 millions d'élèves et d'étudiants**. Durant la mandature 2016-2020, elles ont prévu de construire **plus de 50 lycées neufs**.

Avec la crise, les ENT (Environnements Numériques de Travail) ont été les pierres angulaires de la continuité pédagogique. En mars 2020, la mise à niveau des ENT en quelques heures a permis aux lycéens et aux enseignants de maintenir le lien et poursuivre la scolarité malgré le confinement. Ces plateformes collaboratives ont connu une augmentation exceptionnelle d'utilisateurs avec des volumes de connexion multipliés jusqu'à 10 fois leur utilisation habituelle.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

en millions d'euros

	2010	2015	2020 (BP)
Dépenses de fonctionnement	3 379,8	3 738,3	4 008,0
Dont lycées	2 949,5	3 302,3	3 617,9
Dont enseignement supérieur	101,6	103,3	134,6
Dépenses d'investissement	2 946,5	2 526,8	3 136,8
Dont lycées	2 573,0	2 063,2	2 629,2
Dont enseignement supérieur	266,4	317,3	269,7

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions



PAR HABITANT

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **107 euros** par habitant en faveur de l'enseignement des lycéens et des étudiants



BUDGET

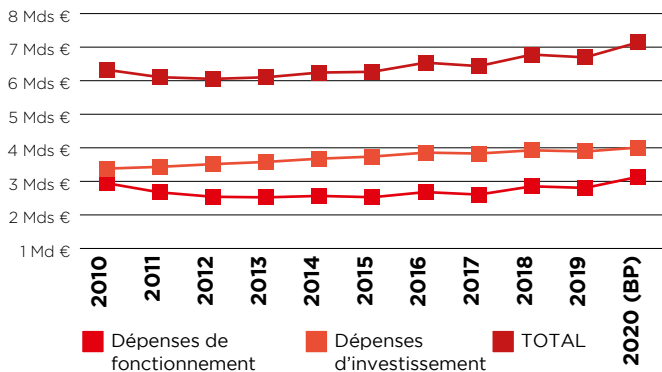
En 2020, les Régions consacrent en moyenne **17 %** de leur budget en faveur de l'enseignement des lycéens et des étudiants

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales

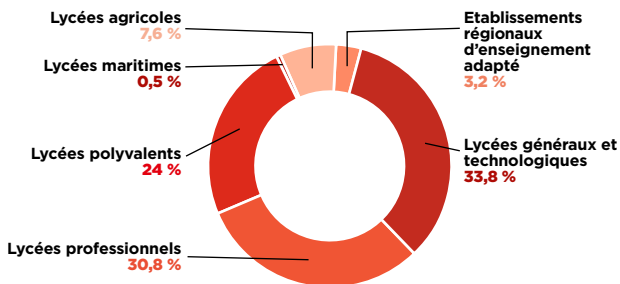
ÉVOLUTION DU BUDGET ENSEIGNEMENT (EN Mds €)



Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions

DES RÉGIONS QUI INVESTISSENT DANS LES 2800 LYCÉES PUBLICS D'AUJOURD'HUI...

Répartition des lycées publics par type de lycées (en %)



Source: Observatoire des politiques régionales

DES RÉGIONS QUI ANTICIPENT LES RÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES

... en faveur des équipements et ressources numériques

Depuis la réforme des programmes scolaires des lycées mise en oeuvre à la rentrée 2019, les Régions ont investi massivement sur les manuels scolaires (papier et/ou numériques).

En 2019, près de **400 millions d'euros** ont été investis. Depuis la loi Peillon de 2013, les Régions ont également mené des politiques ambitieuses d'équipements numériques des lycées, y inclus l'achat d'ordinateurs pour les élèves et la mise en place des ENT.

En 2020, ces politiques d'équipements ont connu une importante accélération en réponse à la crise sanitaire.

... en faveur de l'accès au Très haut débit



Dans la perspective du passage des manuels papier aux ressources numériques, les Régions ont d'ores et déjà doté plus de **80% des lycées publics d'un accès Très Haut Débit (THD)**.

Source: Observatoire des politiques régionales (échantillon).



OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE MALGRÉ LA COVID-19

Protéger face à la crise sanitaire

- Distribution ou mise à disposition de masques aux élèves (lycéens et apprentis) et agents des lycées
- Aides financières aux étudiants boursiers
- Mise en place de mesures sanitaires spécifiques dans les lycées (menu simplifié à la cantine, entretien des espaces selon le protocole sanitaire...)

Faciliter l'orientation des jeunes

- Ouverture de plateformes d'information sur les métiers, constitution de réseaux d'ambassadeurs métiers, structuration d'une offre de services à destination des chefs d'établissement

Lutter contre le décrochage scolaire

- Campagnes d'appels en direction des décrocheurs, renforcement des moyens des plateformes de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD), soutien à des actions de remobilisation dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)...

Soutenir le pouvoir d'achat des jeunes

- Cartes Avantages Jeunes, transports scolaires moins chers



En 2020, les Régions n'ont plus en charge le financement de l'apprentissage suite à la loi "Choisir son avenir professionnel" de 2018.

Leurs dépenses sont désormais limitées aux investissements (180 M€). Les Régions peuvent aussi soutenir les CFA en complément du financement apporté par les branches professionnelles (138 M€).

Ceci explique la baisse de près de 1 Mds € des dépenses consacrées à la formation en 2020. A l'inverse, avec la crise, des moyens supplémentaires seront consacrés à la formation des demandeurs d'emploi pour répondre aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Et les Régions mènent aussi des politiques volontaristes pour les stagiaires infirmiers et aides-soignants (primes Covid...).



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le gouvernement a fait le choix de retirer aux Régions la compétence du financement du fonctionnement des CFA.

EMPLOI & FORMATION

en millions d'euros

	2010	2015	2020 (BP)
Dépenses de fonctionnement	4 866,6	5 134,3	4 526,2
Dont formation professionnelle	2 060,9	2 321,6	2 987,7
Dont apprentissage	1 794,0	1 681,1	357,2
Dont sanitaire et social	945,9	1 063,1	1 121,9
Dépenses d'investissement	237,0	237,5	273,7
Dont formation professionnelle	33,8	21,7	22,4
Dont apprentissage	191,8	183,7	192,8
Dont sanitaire et social	10,1	30,2	54,4

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



PAR HABITANT

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **72 euros** par habitant en faveur de l'emploi et de la formation



BUDGET

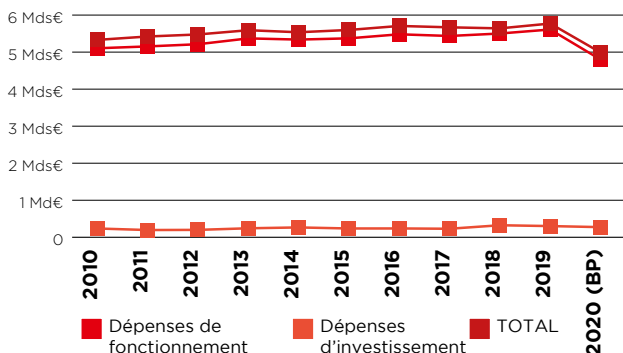
En 2020, les Régions consacrent en moyenne **11 %** de leur budget en faveur de l'emploi et de la formation

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales

ÉVOLUTION DU BUDGET (EN Mds€)



Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions

UNE DYNAMIQUE D'ENTRÉES EN FORMATION SOUTENUE PAR LES PACTES D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Avec les pactes régionaux signés avec l'Etat en 2019, les Régions accompagnent la formation des demandeurs d'emploi non qualifiés et des jeunes qui ont décroché du système scolaire. Objectif atteint en 2019, avec **400 000 entrées en formation**. En 2020, **450 000 entrées en formation** sont attendues. Sur 2019/2022, **2 millions d'entrées en formation** sont prévues.

SÉCURISER LES PARCOURS DE FORMATION ET ACCOMPAGNER LA REPRISE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Face au confinement, les Régions ont accompagné les organismes de formation vers la continuité pédagogique : mise à disposition de plateformes de partage de contenus pédagogiques, maintien de la rémunération des stagiaires, soutien aux organismes de formation qui ont maintenu le lien avec les stagiaires - coaching, suivi... Face à la crise, les Régions ont mobilisé des moyens supplémentaires pour la formation des demandeurs d'emploi dans leurs plans de relance votés au début de l'été 2020. Par ailleurs, **100 000 entrées en formation** supplémentaires sont visées par le plan de relance du Gouvernement en direction des jeunes avec ou sans qualification.



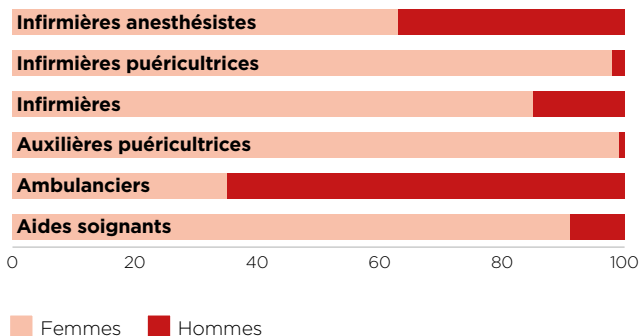
UNE PRIME COVID POUR LES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANT.E.S ET ÉTUDIANT.E.S INFIRMIER.E.S

En signe de reconnaissance des efforts demandés et consentis durant les éprouvantes semaines d'épidémie, les Régions ont versé une prime exceptionnelle aux élèves aides-soignant.e.s et étudiant.e.s en soins infirmiers.

Pour les élèves, elle s'est située **entre 800 et 1200 euros par mois** selon la Région.

Pour les étudiant.e.s, elle variait **de 1000 à 1500 euros par mois** selon la Région et l'année d'études.

FACE AUX STÉRÉOTYPES DE GENRE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES...



Sources : DREES, 2018

...LES RÉGIONS AGISSENT POUR PLUS DE MIXITÉ DANS LES MÉTIERS.

Les Régions conduisent toutes des actions spécifiques en faveur de la mixité des métiers, le plus souvent pour l'insertion professionnelle des femmes dans des métiers occupés majoritairement par des hommes. Mais elles sont conscientes qu'il faut également **déconstruire les stéréotypes qui empêchent les hommes de se former aux métiers du « care »**. Aujourd'hui, les Régions s'adressent autant aux jeunes garçons qu'aux jeunes filles pour qu'ils deviennent aide-soignant ou infirmier.



Les Régions sont plus que jamais garantes du développement économique de leurs territoires. Elles consacrent **2,6 milliards d'euros** en 2020 au soutien aux PME et ETI, à la recherche/innovation, à l'agriculture/pêche/agroindustrie et au tourisme, soit une progression de **30 % en 10 ans**.

ACTION ÉCONOMIQUE

en millions d'euros

	2010	2015	2020 (BP)
Dépenses de fonctionnement	979,2	967,2	953,9
Dont recherche et innovation*	234,4	234,2	184,3
Dont agriculture, pêche, agro-industrie*	144,1	153,6	155,0
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services*	nd	nd	231,7
Dont tourisme*	173,7	165,2	135,2
Dépenses d'investissement	1 012,3	1 323,4	1 643,2
Dont recherche et innovation*	250,8	445,2	369,7
Dont agriculture, pêche, agro-industrie*	184,8	190,7	322,2
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services*	nd	nd	542,3
Dont tourisme*	100,3	122,8	163,7

Source : Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
nd : données non-disponibles.

* Données uniquement issues des fonctions budgétaires DF939-3 + DI909-3. Pour voir l'ensemble du budget des Régions consacré à l'agriculture, l'alimentation, la forêt et la pêche, cf. pages 36 et 37



PAR HABITANT

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **39 euros** par habitant en faveur de l'accompagnement des entreprises sur nos territoires



BUDGET

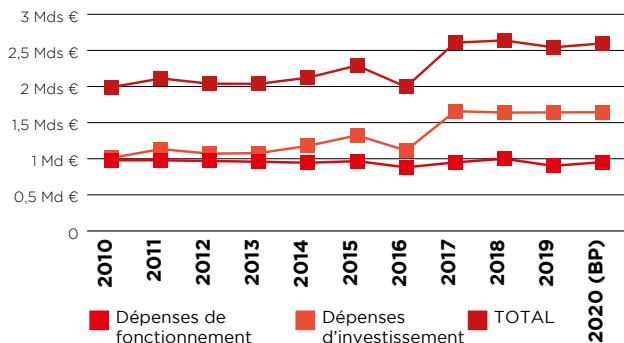
En 2020, les Régions consacrent en moyenne **6 %** de leur budget en faveur de l'accompagnement des entreprises sur nos territoires

Source : Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

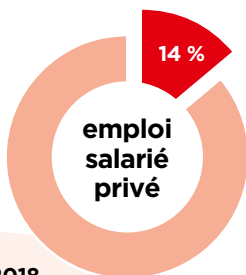
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales

ÉVOLUTION DU BUDGET (EN Mds€)



Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions

ZOOM SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



En 2019, l'économie sociale et solidaire représentait **2,4 millions de salariés**

Entre 2010 et 2018, les entreprises de l'ESS ont créé

71 100 emplois

Source : Observatoire national de l'ESS

C'est pourquoi, la quasi-totalité des Régions ont adopté des Schémas régionaux de développement économique, d'Internationalisation et d'Innovation (**SRDEII**) comportant des **volets importants en faveur de l'économie sociale et solidaire**.

Objectifs :

- renforcer et conforter les modèles économiques de ces entreprises
- ancrer durablement les différentes formes d'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire régional



FACE À LA CRISE, LES RÉGIONS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Crise de la COVID-19 : Mesures prises en faveur des entreprises

ETAT

- **Délais de paiement** d'échéances sociales et/ou fiscales, des loyers et des factures, remises d'impôts...
- Aide à la négociation avec les banques, d'un **rééchelonnement des crédits bancaires**
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par le **dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé**
- **Appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs

ETAT + RÉGIONS

- **Aide aux TPE, indépendants, professions libérales, microentreprises et associations** les plus touchés par la création d'un Fonds de solidarité national :
 - jusqu'à 1500 € d'aide mensuelle pour perte d'exploitation ;
 - 2000 € d'aide forfaitaire pour impossibilité de régler les créances.
- **Non application des pénalités de retards pour les entreprises sur les marchés publics**
- Soutien à la **trésorerie : en complément du prêt garanti par l'Etat**, les Régions proposent (généralement avec Bpifrance) garanties, prêts rebonds, différés de remboursement des avances remboursables, etc.

RÉGIONS

- **Accélération du paiement** des fournisseurs et prestataires des Régions
- **Moratoires sur les remboursements de prêts et des loyers dus**
- Ouverture de **numéros verts dédiés** aux acteurs économiques
- **Maintien de la rémunération des stagiaires** de la formation professionnelle, **financement des frais pédagogiques** des organismes de formation
- **Soutien à la trésorerie des filières exposées** (Ex. : BTP/ Transports / Tourisme / Culture..)

RELANCER L'ÉCONOMIE PAR LES RÉGIONS...

... en soutenant la trésorerie des entreprises

- Mise en œuvre du « volet 2 » du Fonds de solidarité national en faveur des artisans/TPE/indépendants
- Création de fonds de « résilience » et d'avances remboursables dans 14 Régions avec la Banque des Territoires

... en favorisant l'investissement dans les territoires

- Pilotage des « Territoires d'industrie », soutien à la relocalisation du tissu industriel
- Soutien à la commande publique locale pour le BTP
- Fonds de capital-risque pour des PME de croissance impactées par la crise

... en accompagnant les entreprises à se moderniser et à répondre à l'enjeu de la transition écologique

- « 10 000 diagnostics » Etat - Régions sur la maturité digitale des PME et l'accompagnement de leur transition numérique
- Dispositifs d'accélération des trajectoires d'entreprises vers l'économie circulaire



Les Régions accompagnent la compétitivité et la transformation des systèmes agricoles, forestiers, alimentaires, de la pêche - aquaculture au plus près des territoires. Elles s'appuient sur l'effet de levier des fonds européens qu'elles gèrent pour permettre le déploiement de projets structurants pour ces filières pour dégager plus de valeur ajoutée au bénéfice du revenu des producteurs et pour soutenir la capacité d'innovation des entreprises. En 2020, leur effort en faveur de ces secteurs atteint **477,2 millions d'euros** sur leurs budgets propres.*

** Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)*

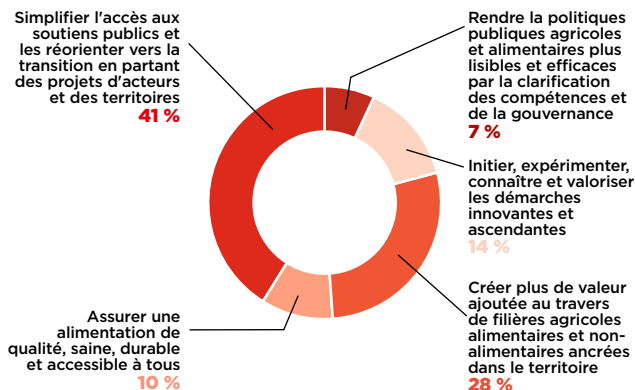
UNE ACTION RÉGIONALE INNOVANTE EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Courant 2019, les travaux menés au sein de Régions de France se sont attachés à recenser, au delà des seuls indicateurs de volume budgétaire, la diversité et le caractère innovant des dispositifs régionaux de soutien à la transition des systèmes agricoles, forestiers et alimentaires.

Un échantillon de **25 mesures régionales** a été étudié et catégorisé selon les objectifs poursuivis : le souci de simplification de l'accès aux aides pour les porteurs de projet et l'impact des mesures en termes de transition des systèmes ressortent comme prioritaires.

Retrouvez l'ensemble des mesures sur le lien suivant :
<http://regions-france.org/agir-pour-la-transition-agricole-et-alimentaire/>

Répartition des dispositifs régionaux en %



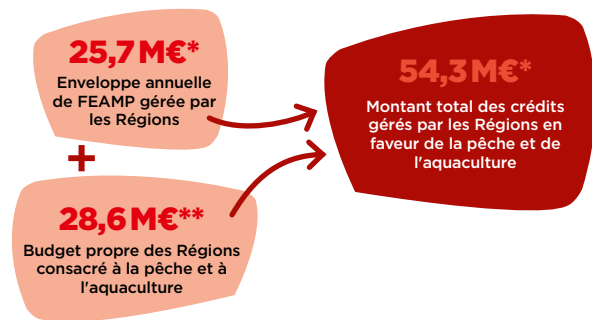
Source : Livre blanc des Régions pour une agriculture durable et une alimentation responsable, décembre 2018

http://regions-france.org/wp-content/uploads/2018/12/ARF9698_MANIFESTE-AGRICOLE_BAT.pdf



FOCUS SUR L'ACTION DES RÉGIONS EN FAVEUR DES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACULTURE

Le montant global des crédits pour la pêche et l'aquaculture en 2018 gérés par les Régions



Le soutien des Régions aux filières de la pêche et de l'aquaculture s'inscrit majoritairement dans le cadre de dispositifs hors FEAMP.

* Montant annuel moyen géré par les Régions pour la période 2014-2020

**Budget total hors Hauts-de-France, Mayotte et la Réunion

Source : Observatoire des politiques régionales année 2018

Répartition des budgets régionaux en faveur de la pêche, de l'aquaculture et autres ressources halieutiques en 2018

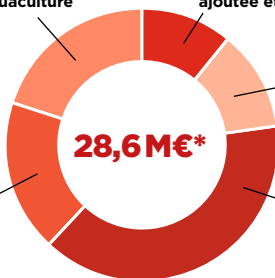
Accompagner la transition vers une pêche et une aquaculture plus durables
20 %

Soutenir la recherche de valeur ajoutée et la qualité des produits
11 %

Soutenir le développement local au travers de la pêche et de l'aquaculture
12 %

Former et installer les futurs pêcheurs et aquaculteurs
18 %

Moderniser les infrastructures et les outils de pêche et d'aquaculture
39 %



* Budget total consacré à la pêche par Régions et Collectivités suivantes : Bretagne, Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dont **8,8 M€**
(soit 31%)
adossés au FEAMP

NB : Soutenir le développement local au travers de la pêche et de l'aquaculture comprend la promotion de capital humain et de la fédération des acteurs de la pêche et de l'aquaculture (comité professionnels, GIP, etc.)

Source: Observatoire des politiques régionales année 2018



FACE À LA CRISE, LES RÉGIONS AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS, DES FILIÈRES ET DES CONSOMMATEURS

1) Réorganiser les circuits de commercialisation

- Création de plateformes numériques pour recenser les lieux de vente directe
- Mise en place de « drives » fermiers dans les lycées agricoles

2) Soutenir l'accès à une alimentation de qualité et locale pour les plus fragiles

- Don aux banques alimentaires des stocks périssables des lycées

Afin de relancer l'activité, les Régions se mobilisent pour :

- Organiser la concertation au sein des filières, identifier les actions de court terme et les investissements structurants pour:
 - reconquérir la souveraineté alimentaire
 - gagner en résilience



L'aménagement du territoire et l'environnement sont des compétences majeures des Régions. En matière d'aménagement, elles interviennent dans de nombreux domaines comme le développement rural ou urbain, le foncier et la planification, les parcs naturels régionaux. Dans une lecture littérale des comptes des Régions, l'environnement représente près de **700 millions d'euros par an**. Mais la transition écologique étant, par construction transversale, le montant global de leurs investissements est beaucoup plus important.

Pour plus d'informations sur la transition écologique cf. pages 16-17

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

en millions d'euros

	2010	2015	2020 (BP)
Dépenses de fonctionnement	446,4	450,0	423,3
Dont aménagement du territoire	237,9	229,2	187,7
Dont environnement	208,5	220,8	235,7
Dépenses d'investissement	1 495,5	1 520,3	1 685,5
Dont aménagement du territoire	1 110,6	1 181,4	1 228,2
Dont environnement	385,0	338,8	457,2

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



PAR HABITANT

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **32 euros** par habitant en faveur de l'aménagement durable de nos territoires



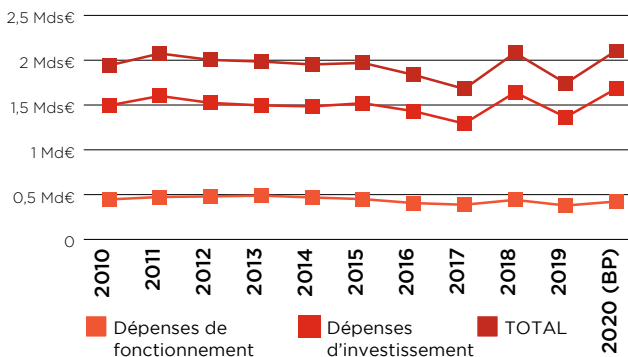
BUDGET

En 2020, les Régions consacrent en moyenne **5 %** de leur budget en faveur de l'aménagement durable de nos territoires

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

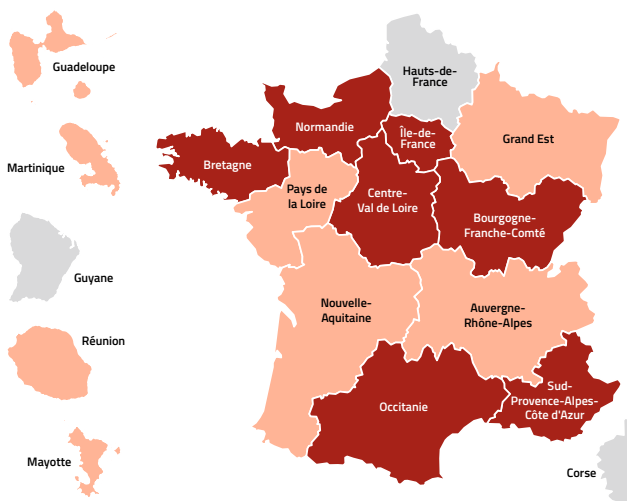
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales

ÉVOLUTION DU BUDGET (EN MDS€)



Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions

ÉTAT DES PARTENARIATS RÉGIONAUX AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (SEPTEMBRE 2020)



■ Agence régionale créée

■ Processus partenarial engagé
(accord-cadre avec la Région
et collectif régional mobilisé)

■ Processus émergent
(collectif régional mobilisé
sans accord-cadre)

Source: OFB



*Compétences partagées avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, la culture et le sport sont néanmoins des priorités de l'action des Régions, ces dernières assumant de plus en plus un rôle moteur en la matière. C'est ainsi près de **1,2 milliard d'euros** qu'elles y consacrent par an.*

CULTURE, SPORT, LOISIRS

en millions d'euros

	2010	2015	2020 (BP)
Dépenses de fonctionnement	658,9	686,9	765,2
Dont culture (enseignements artistiques+activités culturelles+patrimoine)	493,9	519,8	541,4
Dont sport	131,2	137,8	158,9
Dépenses d'investissement	326,5	468,8	490,5
Dont culture (enseignements artistiques+activités culturelles+patrimoine)	184,7	268,8	295,3
Dont sport	121,9	140,0	186,0

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



PAR HABITANT

En 2019, les Régions consacrent en moyenne **19 euros** par habitant en faveur des politiques culturelles et sportives



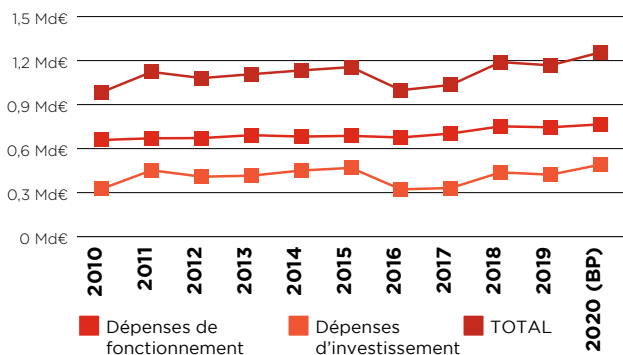
BUDGET

En 2019, les Régions consacrent en moyenne **3 %** de leur budget en faveur des politiques culturelles et sportives

Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales

ÉVOLUTION DU BUDGET (EN Mds€)



Source: Comptes administratifs et budgets primitifs des Régions

LE SOUTIEN AU CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL TOUJOURS EN PROGRESSION

+ 30 %
entre 2016
et 2019

Les projets soutenus financièrement progressent en nombre.

La moyenne des soutiens est stable

aux alentours de
39 000 euros
par projet aidé

Source : Ciclic

A cet égard, il est à noter que les Régions consacrent **plus de 10 %** de leur budget « culture » au soutien des industries culturelles (cinéma, audiovisuel, livre, musiques enregistrées).



CRISE DE LA COVID : MÊME FERMÉS, LES FRAC SONT RESTÉS « OUVERTS »

Durant toute la période de confinement, les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) ont conduit de nombreuses actions (commandes passées aux artistes, expositions en ligne, etc.).

Ils ont soutenu **plus de 160 artistes** sur l'ensemble des territoires français, en métropole et dans les Outre-mer.

Source : Platform



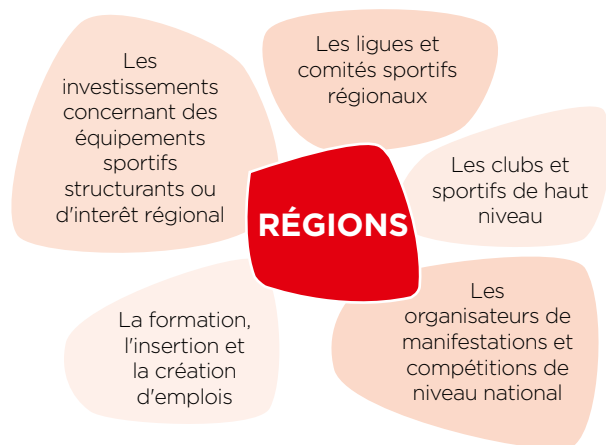
CRISE DE LA COVID : UN SOUTIEN SANS FAILLE AU MONDE SPORTIF ET CULTUREL

Dès le début de la crise sanitaire, les Régions se sont mobilisées en faveur du monde culturel et sportif.

Elles se sont notamment engagées, en identifiant les acteurs les plus fragiles du monde culturel et sportif :

- à maintenir les subventions aux associations ;
- à abonder les fonds spécifiques du ministère de la culture ;
- à mettre en place des fonds spéciaux régionaux d'urgence dédiés au monde associatif.

UNE POLITIQUE SPORTIVE VOLONTARISTE...

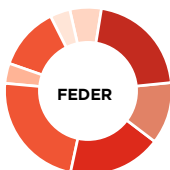
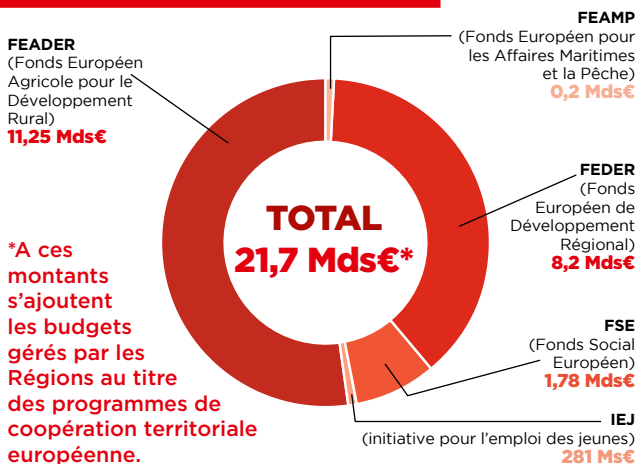


- **17 CREPS** décentralisés depuis le 1^{er} janvier 2016
- **100M€** de ressources
- **1250 agents**
- **180 pôles** France hébergés
- **Plus de 3 000 sportifs** accueillis
- **Plus de 22 000 stagiaires** accueillis en formation pour **plus de 2,5 millions d'heures** stagiaires



Les Régions ont assuré la gestion de plus de **20 milliards d'euros** de fonds européens au titre de la période 2014-2020. Ceci correspondait à près de **80 %** de l'enveloppe allouée à la France. Ces fonds ont soutenu l'emploi, la formation, la recherche-développement-innovation, le développement des PME, la transition écologique, les mobilités, l'agriculture et la pêche dans toutes les Régions à travers plusieurs dizaines de milliers de projets concrets.

21,7 MDS D'EUROS POUR PRÉPARER L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Infrastructures sociales et emploi	6 %	21 % Recherche Développement Innovation
Transports	4 %	12 % Numérique
Patrimoine naturel et culturel	12 %	18 % Aide aux PME
Gestion des risques	4 %	23 % Transition énergétique



87 % Formation
1 % Capacité administrative
11 % Emploi
1 % Inclusion sociale



100 % Emploi des jeunes

DES FONDS EUROPÉENS MOBILISÉS POUR RÉPONDRE À LA CRISE

Suite à la propagation de l'épidémie de coronavirus, la Commission européenne a lancé le 13 mars 2020 l'« initiative d'investissement en réponse au coronavirus » dans le cadre de la politique de cohésion 2014-2020.

La mobilisation des fonds structurels européens pour financer des investissements dans les systèmes de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie a été rendue possible et facilitée.

Dans ce contexte, les Régions ont pris sans attendre les mesures d'urgence que la situation sanitaire imposait. Elles se sont mobilisées à hauteur de **300 millions d'euros** pour financer plusieurs types d'interventions, notamment l'achat de matériel sanitaire et de fournitures médicales (masques, respirateurs, blouses, combinaisons, automates), le soutien aux entreprises et la continuité pédagogique numérique.

Les Régions se préparent désormais à gérer une partie des crédits du Plan européen de relance acté lors du sommet européen de juillet 2020 - notamment l'initiative REACT-EU d'un montant estimé à **3,6 milliards d'euros** et le Fonds pour la Transition Juste estimé à **1 milliard d'euros** - ainsi qu'une grande partie des crédits de la politique de cohésion 2021-2027, dont l'enveloppe française devrait approcher **17 milliards d'euros**.



Les Outre-Mer font partie intégrante de Régions de France et se caractérisent par leur diversité statutaire :

- 2 Régions d'Outre-Mer : **Guadeloupe et La Réunion**

- 2 Collectivités uniques qui sont le produit de la fusion de la Région et du Département : **Guyane et**

Martinique

- le Département de **Mayotte** qui exerce les compétences d'une Région

- les Collectivités d'Outre-Mer (COM) de **Saint-Pierre et Miquelon** et de **Saint-Martin** qui ont rejoint Régions de France en 2018.

Les budgets des Outre-Mer se caractérisent par une fiscalité spécifique. Celle-ci leur permet de financer des besoins en service public plus forts résultant notamment d'une démographie plus dynamique, d'une usure accentuée des équipements du fait du climat et d'un contexte socio-économique plus fragile.

Les collectivités de **Saint-Pierre et Miquelon** et de **Saint-Martin** disposent d'une autonomie fiscale.

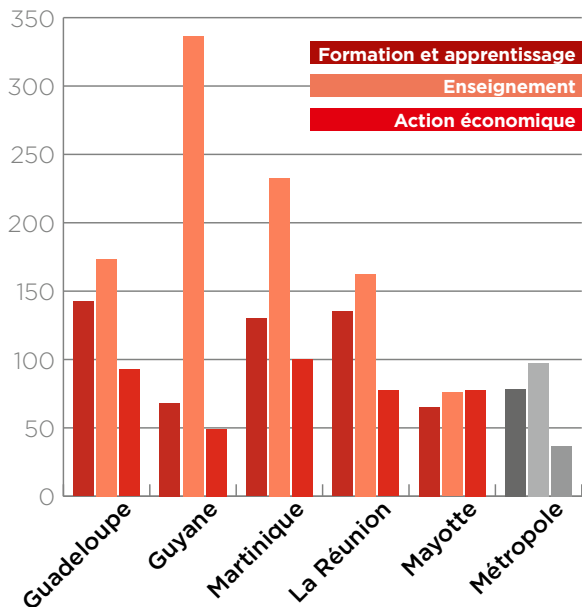
UNE FISCALITÉ SPÉCIFIQUE QUI RÉPOND À DES BESOINS SPÉCIFIQUES (EN M€)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte
TOTAL	146,1	97,3	195,2	242,7	55,9
Taxe sur les carburants	55	60	83	131	27
Octroi de mer et taxe additionnelle à l'octroi de mer	87	36	75	107	20
Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime	4	1	3	3	-
Droits de consommation sur les tabacs	-	13	33	-	-
Autre fiscalité	0	0	2	2	9
Part dans la fiscalité totale	67,6%	35,8%	30,0%	55,0%	42,3%

Source: Comptes administratifs 2019 des Régions

UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE APPELANT UNE INTERVENTION PLUS FORTE

Budgets consacrés en 2019 par les Régions et Collectivités d'Outre-mer à la formation, l'enseignement et l'action économique (en €/habitant)



Source: Comptes administratifs 2019 des Régions



1 quai de Grenelle 75015 Paris

Tél.: 01 45 55 82 48 - Fax: 01 45 50 20 38

E-mail: info@regions-france.org

www.regions-france.org